

NOM : ..... Prénom : .....

Classe : .....

**RÉGIME DE SORTIE DE L'ÉLÈVE**

➔ **COCHER** le régime choisi

**Régime AUTORISÉ**

L'élève	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>est attendu le matin pour sa première heure de cours de la demi-journée</li> <li>peut sortir après sa dernière heure de cours de la demi-journée .</li> </ul> <p>Il est autorisé à quitter le collège plus tôt <b>en fin de demi-journée</b> en cas d'absence prévue de professeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>est attendu pour sa première heure de cours le matin</li> <li>peut sortir après sa dernière heure de cours l'après-midi.</li> </ul> <p>Il est autorisé à quitter le collège plus tôt <b>en fin de journée</b> en cas d'absence prévue de professeur et s'il peut rentrer sans utiliser les transports scolaires. En cas d'absence de cours tout l'après-midi, il peut sortir à 13h30, <b>après avoir pris son repas.</b></p>

**Régime NON AUTORISÉ**

L'élève	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>est attendu le matin au plus tard à <b>9h05</b> les jours où il n'a pas cours de 8h15 à 9h10</li> <li>doit rester le matin en étude surveillée jusqu' à <b>12h15</b> .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>est attendu le matin au plus tard à <b>9h05</b> les jours où il n'a pas cours de 8h15 à 9h10</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>est attendu l'après-midi au plus tard à <b>14h35</b> les jours où il n'a pas cours de 13h45 à 14h40</li> <li>doit rester en étude surveillée jusqu' à <b>15h35</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>doit rester en étude surveillée jusqu' à <b>15h35</b> (s'il peut rentrer sans utiliser les transports scolaires).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>est attendu à 8h15 tous les jours</li> <li>doit rester le matin en étude surveillée jusqu' à <b>12h15</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>est attendu à 8h15 tous les jours</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>est attendu l'après-midi à <b>13h40</b> tous les jours</li> <li>doit rester en étude surveillée jusqu' à <b>16h45</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>doit rester en étude surveillée jusqu'à 16h45</li> </ul>

**Que l'élève soit externe ou demi-pensionnaire, il n'y a qu'un régime de sortie possible.**

*Si ponctuellement le responsable de l'élève autorise son enfant à sortir après ses cours alors que le régime de sortie choisi pour l'année scolaire ne le prévoit pas, il (ou un adulte désigné par lui) devra venir chercher son enfant et signer le cahier de prise en charge au collège au moment de la sortie.*

*Les absences à la demi-pension ne sont possibles que si le responsable légal de l'enfant (ou un adulte désigné par lui) vient le chercher et signer le cahier de prise en charge au collège au moment de la sortie.*

*Un fonctionnement différent en semaine paire et impaire est envisageable après un rendez-vous avec le CPE et l'assistante sociale.*

**Votre enfant n'est plus surveillé dès lors qu'il quitte l'établissement.**

Votre enfant n'a jamais le droit de sortir entre deux cours.

Lorsqu'il est entré dans le collège, votre enfant n'a pas le droit de ressortir s'il a encore un cours dans la journée ou la demi-journée (même s'il apprend que son 1<sup>er</sup> cours est annulé de manière imprévue ou pas).

Un élève peut toujours être accueilli en étude.

*Le régime de sortie de l'élève peut évoluer en cours d'année à la demande de l'établissement ou de celle du responsable légal, après avoir rempli le formulaire spécifique et l'avoir transmis au service vie scolaire.*

**Signature des responsables légaux :**